

UNSSF



Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes

**FORMATION ET RECHERCHE
UNE CULTURE DE SANTE COMMUNE**

**UNSSF
28 rue Godefroy Cavaignac
75011 Paris
- 06.11.98.00.17 -**

En parallèle avec l'évolution nécessaire du statut de la sage-femme au sein de l'hôpital public, et pour répondre aux exigences de soins de qualité, il est important de s'attacher à la formation professionnelle, initiale comme continue, et d'ouvrir les voies de la recherche à une profession qui a toute sa spécificité dans le domaine de la physiologie de la santé génésique.

L'UNSSF rappelle son attachement à la mission de service public et à la triple mission soin, enseignement et recherche, dans un cadre hospitalo-universitaire, et ce dans un objectif de développement de soins de qualité pour toutes les femmes, les enfants et les parents en devenir.

Une intégration universitaire réelle

L'UNSSF défend une culture commune autour de la santé de la Femme, qui passe par la reconnaissance des compétences de chacun, dont certaines sont communes à plusieurs professions de santé.

La formation initiale en Science Maïeutique doit être intégrée au sein des Universités, dans un modèle qui respecte la spécificité et les compétences propres des sages-femmes, avec une direction des enseignements confiée à une sage-femme.

Si l'exemple de l'école de Marseille pose le problème de son isolement, qui diminue sa lisibilité et sa visibilité, il reste néanmoins un exemple à suivre pour la qualité de son organisation et de son enseignement.

Dans la continuité de la PACES, nous souhaitons le rassemblement des enseignements de santé (maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie) en tenant compte du référentiel des compétences professionnelles pour un enseignement efficient.

Nous ne voulons pas être à part de l'enseignement des sciences de la santé mais dans l'enseignement commun, développer un enseignement ciblé, orienté maïeutique.

L'autonomie pédagogique de la filière maïeutique doit être assurée par les statuts.

Cette spécificité concerne également les nominations, le management, et l'organisation. La sage-femme directrice/doyen siège au même titre que les doyens des autres filières à toutes les commissions

Dans cet objectif, il est intéressant de multiplier les enseignements mutualisés avec les étudiants des autres formations qui recrutent par la PACES (médecine, pharmacie, odontologie). Cette mutualisation est déjà initiée mais elle n'est pas pertinente.

Les autres missions, la formation continue professionnelle et la recherche, doivent être assurées.

1) Statut étudiant

Les étudiants en Science Maïeutique doivent acquérir le statut étudiant commun à tous les étudiants inscrits dans les Universités, avec comme conséquence directe l'ouverture des droits sociaux étudiants dont la gestion est assurée par les CROUS.

Leur bi-appartenance à l'Université et à l'établissement de santé hospitalier devra être prise en compte, comme cela existe déjà pour les autres étudiants en santé issus de la PACES.

La rémunération de leurs stages lors de leurs études devra être maintenue et réévaluée. Les étudiants ont des terrains de stage en dehors des CHU et cet éloignement ne doit pas être préjudiciable au déroulement des études. Le tutorat doit être développé et le statut de maître de stage pour l'apprentissage de l'exercice libéral créé.

2) Statut des enseignants

Les enseignants en Ecole de Maïeutique devront avoir une double activité, soit d'enseignement et clinique, soit d'enseignement et de recherche.

Cela nécessite la création d'un statut permettant la double appartenance clinique et universitaire des enseignants, et donc qui ne peut être séparé du statut des sages-femmes au sein de l'hôpital public.

Il faut donc permettre aux sages-femmes l'accès au statut de Maître de Conférence Universitaire (MCU) en déterminant quelle composante du Conseil National des Universités (CNU) sera compétente en attendant qu'il soit possible d'en créer une pour la Maïeutique.

Au sein de l'Hôpital, il faut, lors de la création du statut spécifique des sages-femmes dans la Fonction Publique, permettre cette double appartenance.

D'autre part, toutes les sages-femmes participant à l'enseignement, y compris clinique, devraient bénéficier d'une formation en pédagogie (proposition de l' ANFICsf - « Projection des fonctions des enseignants dans le corps des sages-femmes » juin 2011). La supervision clinique et le tutorat sont deux concepts à développer et mettre en oeuvre pour permettre aux étudiants de progresser dans leur apprentissage. Ainsi l'élaboration d'une charte du maître de stage pour les sages-femmes recevant des étudiants en activité libérale est en cours pour répondre en partie à cet objectif (ANFICsf - SFMa)

3) Ouverture de la voie de recherche en Maïeutique

La nécessité de faire un double cursus pour accéder à un parcours de recherche est dorénavant possible, au même titre que les autres formations médicales. Pour autant l'accès aux laboratoires de recherche est pour l'instant problématique, avec des différences notables selon les domaines concernés (plus aisé pour les Sciences Humaines).

Il est important qu'à terme les sages-femmes qui feront de la

recherche puissent travailler sur leurs compétences propres, c'est à dire la physiologie. Il faudra donc là aussi envisager la création d'une composante Maïeutique au sein du CNU.